

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1653

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Elaboration d'un schéma des bateaux stationnaires - Charte de partenariat 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Aménagement et exploitation d'apponnements destinés aux paquebots fluviaux - Protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1653**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Elaboration d'un schéma des bateaux stationnaires - Charte de partenariat 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF) - Aménagement et exploitation d'appontements destinés aux paquebots fluviaux - Protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Charte de partenariat 2016-2021 avec Voies navigables de France (VNF)**

Depuis 1997, VNF et la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon, collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'un partenariat original, sous la forme d'une charte pluriannuelle.

La dernière charte, qui couvrait la période 2008-2013, a vu la réalisation de nombreuses opérations souvent exemplaires et innovantes : les Rives de Saône, le projet Confluence et les Docks, le schéma directeur de l'activité paquebots de croisière, la réhabilitation de quais et perrés, la création de haltes pour la navette fluviale de la Saône, etc.

Cette charte de partenariat vise à partager les grands enjeux liés au fleuve et à préciser les orientations et les actions à mettre en œuvre prioritairement. Elle est également destinée à permettre à VNF de réinvestir localement une partie des redevances perçues sur l'agglomération lyonnaise.

Pour répondre aux axes stratégiques du plan de mandat de la Métropole et aux enjeux d'attractivité et de développement durable, il est proposé de renouveler le partenariat avec VNF sous la forme d'une nouvelle charte de partenariat sur la période 2016-2021 avec les objectifs généraux suivants :

- conforter la réappropriation du Rhône et de la Saône par les habitants,
- structurer et ancrer le tourisme fluvial dans le développement de l'offre touristique métropolitaine,
- mettre la voie d'eau au service du système de transport métropolitain et de l'économie métropolitaine,
- contribuer à la protection de l'environnement et des ressources en eau et à l'adaptation au changement climatique.

Ces objectifs se traduisent selon les orientations et actions thématiques et territoriales suivantes :

- orientations et actions thématiques :

- . poursuivre la restauration de la façade fluviale et préciser ses occupations,
- . faire de la dimension fluviale un élément fort de la politique touristique de l'agglomération,
- . développer le transport de marchandises et la logistique urbaine fluviale,
- . promouvoir et organiser les usages nautiques,
- . contribuer à la préservation de l'intégrité et de l'équilibre des fleuves pour répondre aux attentes sociales, protéger l'environnement et participer aux actions en faveur du climat ;

- orientations et actions territoriales :

- . poursuivre le projet des Rives de Saône (Terrasses de la Presqu'île) et engager les nouvelles actions nécessaires sur la Saône (Port de l'Occident, abords de l'écluse de Rochetaillée sur Saône, etc.),
- . poursuivre le projet Lyon Confluence et achever les Docks de Lyon,
- . poursuivre les projets sur le Rhône amont à Miribel Jonage,
- . favoriser l'intégration du fleuve et de l'usage du transport fluvial dans le développement et l'aménagement de la Vallée de la chimie.

La charte permet également de s'entendre sur les grands principes d'intervention et de gestion des berges.

L'investissement global au titre de la charte de partenariat est de 5,1 M€ sur 6 ans (2016-2021), financés à hauteur de 4,2 M€ par VNF et 0,9 M€ par la Métropole, selon le programme prévisionnel suivant :

Programme cofinancé (façade fluviale)	Montant prévisionnel (en €)
murs de quais et perrés	600 000
logistique urbaine (aménagement quais urbains mixtes)	200 000
Rives de Saône (opérations liées à la façade fluviale à définir)	600 000
autres opérations	400 000
<i>sous-total 1 :</i>	<i>1 800 000</i>
<i>dont participation Métropole de Lyon :</i>	<i>900 000</i>
<i>taux de participation :</i>	<i>50 %</i>
Programme VNF	Montant prévisionnel (en €)
schéma directeur des paquebots fluviaux : apponement Musée des Confluences	750 000
Rives de Saône :	
- aménagements des espaces publics aux abords de l'écluse de Rochetaillée sur Saône	500 000
- restauration de la façade de l'Embarcadère	100 000
logistique urbaine : expérimentation déchèterie fluviale, études	300 000
mise en œuvre du schéma portuaire métropolitain : création de l'apponement de Genay, études	700 000
étude et mise en œuvre du schéma directeur des bateaux à passagers	450 000
Rives de Saône / schéma des bateaux stationnaires : participation à l'étude d'aménagement quai Jean-Jacques Rousseau/quai des Étroits	50 000
études socio-économiques	100 000
autres opérations	350 000
<i>sous-total 2 :</i>	<i>3 300 000</i>
<b>Total</b>	<b>5 100 000</b>

L'engagement financier de la Métropole correspond à la partie "restauration de la façade fluviale" du programme, d'un montant total de 1,8 M€ cofinancé à 50 % par chacun des partenaires. Cet engagement de la Métropole, d'un montant de 150 000 € par an, se traduira par une subvention de 900 000 € jusqu'en 2021.

La programmation prévisionnelle globale a été établie en concertation entre les 2 partenaires et s'exécutera au travers de programmations opérationnelles (avec un bilan à mi-parcours), en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Pour 2016-2017, la programmation cofinancée portera sur les travaux suivants, liés au projet des Rives de Saône :

- l'aménagement des abords de l'écluse de Rochetaillée sur Saône - parking et continuité piste modes doux - suite aux travaux de VNF de prolongement de l'écluse et de réalisation d'un belvédère public,
- la restauration des perrés du quai Gillet, en rive gauche de la Saône, à l'amont et à l'aval du pont Schuman.

Le coût total prévisionnel est de 600 000 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 300 000 €.

Cette programmation 2016-2017 fera l'objet d'une convention d'application entre les partenaires.

Pour la période 2018-2021, une nouvelle convention d'application définira la programmation opérationnelle correspondante et sera soumise à l'approbation du Conseil.

## **II - Schéma des bateaux stationnaires**

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de la façade fluviale et de bonne gestion domaniale, la Métropole et VNF souhaitent définir une politique d'accueil des bateaux stationnaires - activités et logement - ainsi que des règles de gestion communes.

Ces bateaux marquent fortement le paysage de la ville, au même titre que les quais et fronts bâtis, et participent à l'animation et à l'activité économique de l'agglomération.

Aussi, la Métropole et VNF ont décidé d'élaborer un schéma des bateaux stationnaires qui permettra, à partir d'un diagnostic exhaustif, de proposer un plan d'actions permettant, notamment, d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des secteurs concernés.

La Métropole a commandé la réalisation par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise d'un schéma des bateaux stationnaires pour lequel VNF contribuera à hauteur de 50 % sous la forme d'une subvention à la Métropole à hauteur de 20 000 €.

Cette subvention à la Métropole fera l'objet d'une convention entre les partenaires.

## **III - Protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour l'aménagement et l'exploitation d'appontements destinés aux paquebots fluviaux**

La forte croissance de l'activité des bateaux de croisières sur l'axe Rhône-Saône depuis 1999 a conduit VNF et la CNR à signer un protocole d'accord fixant les modalités de réalisation de nouveaux appontements et les conditions d'exploitation de l'ensemble des aménagements.

VNF et la CNR proposent à la Métropole d'intégrer le dispositif afin de garantir une cohérence complète d'axe. En effet, la CNR est gestionnaire du Rhône, VNF est gestionnaire de la Saône et la Métropole est gestionnaire d'une partie du Rhône dans la traversée de Lyon.

En effet, la Métropole gère les appontements du quai Claude Bernard et a inscrit à sa programmation des investissements du mandat les appontements des quais Fillon (parc de Gerland) et Leclerc.

Ce protocole d'accord permettra de mener une politique commune et cohérente de développement et de valorisation des sites d'appontements des 3 gestionnaires de sites sur leurs linéaires respectifs dédiés aux paquebots :

- cohérence des équipements sur l'ensemble de l'axe Rhône-Saône,
- coordination entre les différents maîtres d'ouvrage, notamment sur la politique tarifaire,
- opportunité d'échanges et mise en commun des réflexions : services aux appontements, intégration urbaine, gestion des conflits d'usages, etc.

En effet, l'activité continue de se développer : en 2016, 26 paquebots naviguent sur le bassin Rhône-Saône. Une trentaine d'unités est attendue d'ici 2020.

Il est proposé d'intégrer ce protocole d'accord entre les gestionnaires des appontements de paquebots de croisière fluviale ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la charte de partenariat 2016-2021 à conclure entre la Métropole de Lyon et Voies navigables de France (VNF) pour la réalisation d'un programme global d'investissements sous maîtrise d'ouvrage de VNF de 5,1 M€, dont 1,8 M€ de travaux de restauration de la façade fluviale cofinancés à parité par les 2 partenaires, soit une participation métropolitaine de 150 000 € par an, soit 900 000 € jusqu'en 2021,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de VNF maître d'ouvrage, dans le cadre de la programmation opérationnelle 2016-2017,

c) - la convention à passer entre la Métropole et VNF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la sollicitation auprès de VNF d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour la réalisation du schéma des bateaux stationnaires,

e) - la convention à passer entre VNF et la Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

f) - la signature d'un protocole d'accord avec VNF et la Compagnie nationale du Rhône pour l'aménagement et l'exploitation d'appontements destinés aux paquebots fluviaux.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite charte, lesdites conventions et ledit protocole d'accord.

**3° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € en 2016,
- 150 000 € en 2017,
- 150 000 € en 2018,
- 150 000 € en 2019,
- 150 000 € en 2020,
- 150 000 € en 2021.

sur l'opération n° 0P06O5080.

**4° - Le montant** à payer, soit 300 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et 2017 - compte 204112 - fonction 823 - opération n° 0P06O5080.

**5° - La recette** de fonctionnement, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 74718 - fonction 853 - opération n° 0P27O2296.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**